

**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**Avis public** est, par les présentes, donné :

**QUE** le conseil municipal sera saisi à sa séance régulière du 25 novembre 2024 débutant à 19 h à la salle du conseil située au 427-C, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, des natures et des effets d'une demande de dérogation mineure:

➤ **392-394, rue Saint-Paul | Lot 5 389 098 (Zone M-13)**

La dérogation mineure demandée avant l'émission d'un permis de construction porte sur le chapitre 4 du règlement de lotissement, dans la zone M-13, sur les normes de superficie minimale et dimensions des terrains. La superficie minimale requise pour l'implantation d'un bâtiment jumelé est de 390 mètres carrés par unité et le lot 5 389 098 possède une superficie de 702,4 mètres carrés.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance ou faire parvenir ses observations ou objections par écrit à l'attention de la directrice générale, avant la tenue de la séance précitée à l'adresse suivante : Municipalité de Saint-Ubalde, 427B, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, G0A 4L0 ou par courriel à [info@saintubalde.com](mailto:info@saintubalde.com).

Donné à Saint-Ubalde, ce 9 octobre 2024



July Bédard  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, July Bédard, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'Office avoir publié le présent avis public sur le site internet de la Municipalité de Saint-Ubalde.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 9 octobre 2024.



July Bédard  
Directrice générale et greffière-trésorière